

que cela ne diminue la part majoritaire détenue par l'Institut Mérieux International S.A.

Mérieux nommera des «résidents canadiens» au sein du conseil d'administration de l'Institut Mérieux afin de garantir une représentation canadienne à l'intérieur du conseil d'administration de l'Institut Mérieux qui soit proportionnelle au total de la part que représentent les actions avec droit de vote de l'Institut Mérieux détenues par des Canadiens. En prévision d'une telle participation, l'Institut Mérieux est disposé, dès que possible après la mise en œuvre de l'investissement, à nommer au conseil d'administration de l'Institut Mérieux S.A. au moins deux «résidents canadiens» élus au conseil d'administration de Connaught.

Connaught conservera son nom, sa pleine identité canadienne, son siège social, toutes ses fonctions clés et continuera d'exercer une vaste gamme d'activités au Canada.

Connaught sera autonome et détiendra des pouvoirs décisionnaires touchant sa propre orientation, l'établissement de ses priorités, de ses plans et de ses budgets, et elle détiendra des pouvoirs opérationnels concernant la gestion de ses activités internationales, notamment en ce qui a trait à la supervision des filiales américaines de Connaught relevant du siège social canadien.

Développement et croissance de la société

Connaught continuera d'exercer ses activités et sera développée en tant que société de calibre mondial dans les domaines des vaccins, de la biotechnologie et des produits de soins de santé, et elle aura le mandat et les ressources qui lui permettront d'aspirer au rang de premier fabricant de vaccins à l'échelle mondiale.

Le nombre d'emplois au sein de Connaught ne diminuera pas par rapport à celui de 1988.

Les activités de production actuelles de Connaught ne diminueront pas et ne seront pas redéployées à l'extérieur du Canada, et le nombre d'employés affectés à la production ne sera pas inférieur au niveau atteint en 1988.

Mérieux transférera à Connaught, au Canada, les activités de production de certains produits mis au point par Mérieux pour le marché nord-américain.

Les produits de Connaught seront vendus et distribués à l'échelle internationale par l'entremise du système de distribution actuel de Connaught en Amérique du Nord et de celui de Mérieux en Europe en particulier. L'Institut Mérieux donnera à Connaught toutes les occasions possibles de jouer un rôle de premier plan au sein de nouveaux marchés et de marchés élargis comme les Caraïbes, les pays du Commonwealth, de la ceinture du Pacifique, d'Amérique centrale et du Sud et exigera de Connaught qu'elle dispose des ressources nécessaires pour exploiter ces possibilités. (Toutefois, en ce qui concerne les ventes de produits aux organisations de secours internationales, comme l'UNICEF et l'OMS, Connaught et Mérieux continueraient de présenter des soumissions distinctes, comme par le passé).

Connaught détiendra un mandat de production mondial concernant chacun des produits actuels ou des nouveaux produits qu'elle a mis ou mettra au point, ainsi que leurs dérivés, et elle aura l'entière possibilité, en toute équité et justice, toutes proportions gardées, de mettre au point de nouveaux produits.

Dessaisissements

Mérieux recommandera au conseil d'administration de Connaught de procéder à la cession des actions détenues par Connaught au sein de Bio-Research Inc. et d'accorder la priorité à toute soumission concurrentielle d'un acheteur ou d'acheteurs canadiens, à la juste valeur marchande.

Mérieux recommandera également que la préférence soit accordée à toute soumission concurrentielle d'un acheteur ou d'acheteurs canadiens à la juste valeur marchande, si le conseil d'administration de Connaught décide de vendre les actions qu'elle détient au sein de Nordic Laboratories Inc.

R-D et transfert de technologie

L'Institut Mérieux créera un comité de R-D qui devra effectuer un examen approfondi des projets de R-D en cours au sein de Mérieux et de Connaught. Le comité sera composé d'un nombre égal d'employés de Mérieux et de Connaught.

La direction de Connaught pourra continuer d'exercer un contrôle important sur l'orientation de l'entreprise en matière de R-D.

Les dépenses annuelles de Connaught affectées à la R-D au Canada ne chuteront pas à un niveau inférieur aux dépenses de R-D engagées en 1988 (en dollars constants).

Il n'y aura aucune réduction du nombre d'emplois dans le domaine de la R-D au sein de Connaught, au Canada, par rapport au nombre d'emplois de 1988.

Les compétences et les capacités de Connaught en matière de mise au point de procédés industriels seront mises en valeur.

Mérieux mettra à la disposition de Connaught sa technologie de production, notamment les techniques de culture de microporteurs et ses procédés de purification.

Sécurité d'approvisionnement/autosuffisance

Connaught continuera de fournir des vaccins au ministère de la Défense nationale.

Connaught informera au moins six mois à l'avance Santé et Bien-être social Canada et Investissement Canada de son intention de cesser la fabrication de tout vaccin au Canada ou de son intention d'entreprendre la fabrication à l'étranger de tout nouveau vaccin ou vaccin amélioré qui rendrait désuet un produit fabriqué par Connaught au Canada.

Connaught mettra au point, dans les six mois suivant la mise en œuvre de l'investissement, un plan d'urgence satisfaisant afin de garantir l'approvisionnement du Canada, seule ou en coopération avec d'autres fabricants de vaccins, en vaccins d'importance stratégique.